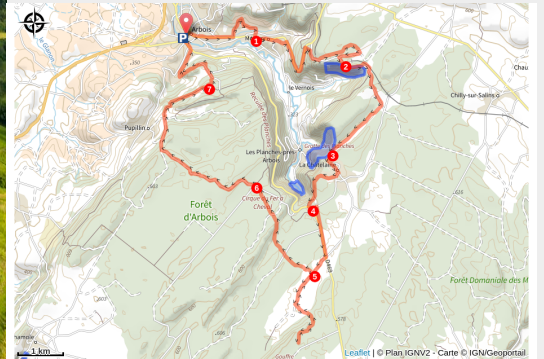


Circuit des Moidons - 13R

Cœur du Jura - Arbois - Poligny - Salins



Les vignes de Pupillin (© www.stephane-godin.com/Jura Tourisme)



Voici un beau circuit menant d'Arbois vers les rebords de la reculée des Planches et plusieurs points de vue spectaculaires. Le cheminement est varié et certains singles en sous-bois, dont la partie finale par la chapelle de l'Ermitage, se montrent très agréables et ne présentent pas de grande difficulté. Une variante moins aisée, en aller-retour, mène aux grottes des Moidons.

Suivre le balisage n° 13 rouge

Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 3 h

Longueur : 28.1 km

Dénivelé positif : 761 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Géologie, Naturel, Oenologique

Itinéraire

Départ : Arbois

Arrivée : Arbois

Balisage : ➡ Boucle VTT

Communes : 1. Arbois

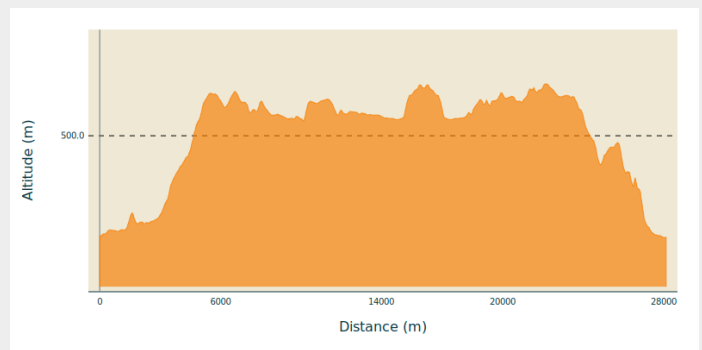
2. Mesnay

3. La Châtelaine

4. Molain

5. Pupillin

Profil altimétrique

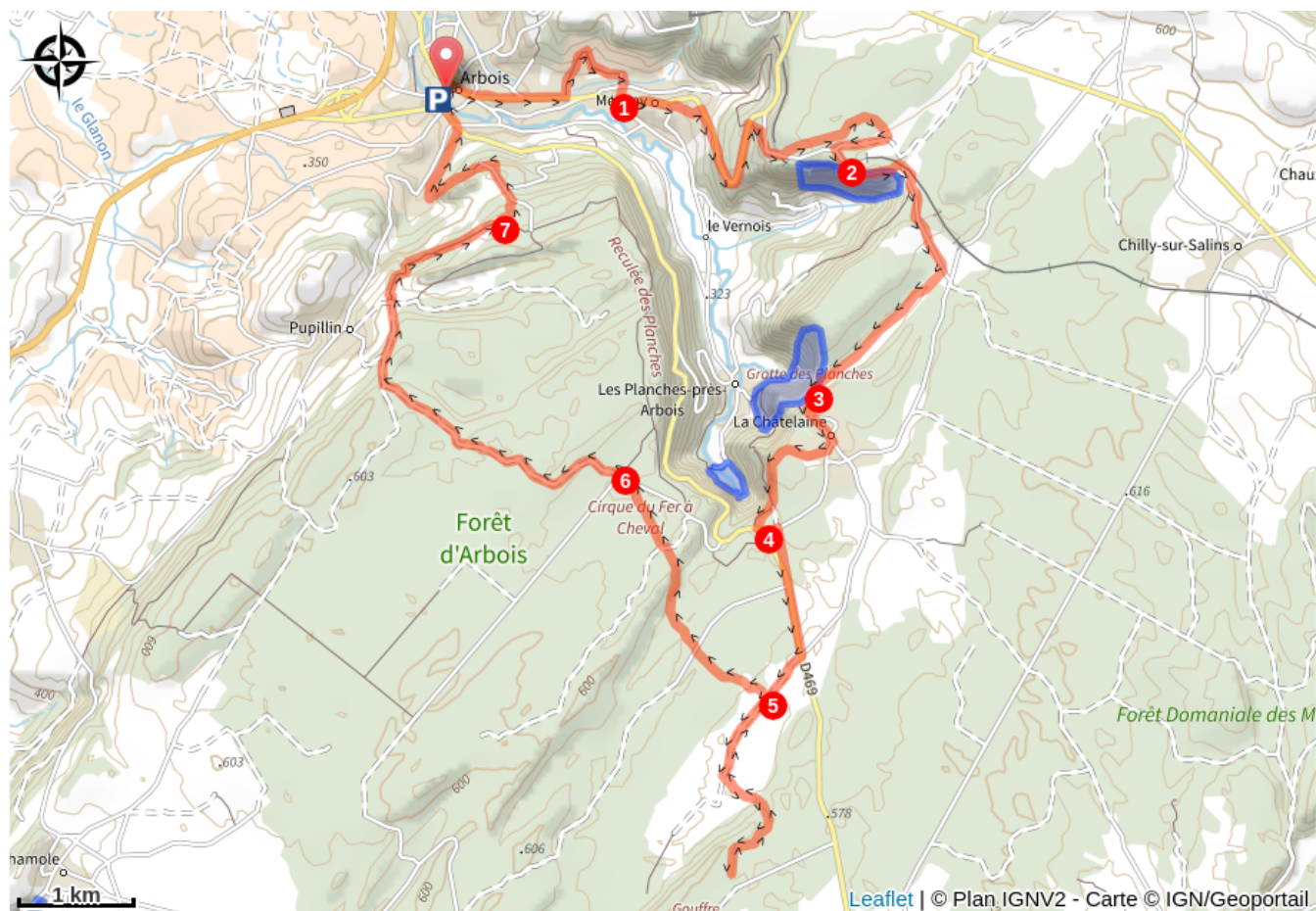


Altitude min 294 m Altitude max 605 m

De la place centrale d'**ARBOIS**, partir par la D 107 en direction de Mesnay. Après 800 m, descendre à gauche vers la piscine municipale. Monter dans les vignes et redescendre plus loin à **Mesnay** (poteau près de l'église).

1. A **Mesnay**, partir à gauche par la D 107 et monter longuement par celle-ci pour parvenir au poteau **Champs Paillard**. S'engager à droite sur un sentier rejoignant une petite route et le poteau **Champs du feu**. A gauche, effectuer une boucle en forêt par **Les Escomboles** puis **Champs des maisons** (poteaux). Parvenir à la **ROCHE DU FEU** (poteau).
> A quelques mètres, point de vue de la Roche du Feu.
2. Au poteau **ROCHE DU FEU**, descendre une petite route jusqu'à **Combe Saugin** (poteau). Parcourir cette jolie combe à droite jusqu'au poteau **Belvédère de la Châtelaine**.
> A quelques mètres, découvrir cet impressionnant point de vue sur la reculée des Planches.
3. Du **Belvédère de la Châtelaine**, monter vers le village du même nom. Traverser celui-ci et parcourir plus loin un single devenant technique passant près d'une antenne. Parvenir à un très beau point de vue et plus loin au belvédère du **FER A CHEVAL**.
> Parking, belvédère, restauration.
4. Au parking du belvédère du **FER A CHEVAL**, partir à gauche et à 150 m bifurquer à droite sur une sommière menant à la D 469. Parcourir 750 m sur celle-ci et partir à droite par un chemin blanc jusqu'au poteau **Les Millières**.
> En aller-retour, possibilité d'accès à 2 km aux grottes des Moidons. Au poteau **Bief de la Corne**, monter à gauche vers la forêt et parcourir un cheminement peu aisé, pouvant être boueux et embroussaillé.
5. Au poteau **Les Millières**, partir à droite sur un chemin herbeux peu parcouru et suivre soigneusement le balisage jusqu'au poteau **Clairière des baraques**.
6. Au poteau **Clairière des Baraques**, continuer tout droit par un large chemin forestier. Au poteau **Chemin du facteur**, descendre à droite le chemin empierré devenant un sentier après le poteau **Croix Bagier**. Veiller plus loin à monter à droite un agréable sentier jusqu'au poteau **Allée du roi de Rome**.
7. Au poteau **Allée du roi de Rome**, partir à gauche et rejoindre le belvédère de l'ermitage puis plus bas la chapelle du même nom. Descendre le sentier au-delà de la chapelle et pour finir, au poteau **La Planchette**, rejoindre **ARBOIS**.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques



Ce parcours est accessible aux VTT à assistance électrique. Restez toutefois vigilant sur les sentiers, ne vous surestimez pas et restez prudent avec les autres usagers qui sont prioritaires sur vous.

Recommandations

Parcours accessible au VTTAE sans changement de difficulté (parcours rouge)

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaillon, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jetez aucun détrit, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abattage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Besançon ou Lons-le-Saunier, sortir de la N83 puis suivre la direction de l'office de Tourisme / Eglise Saint-Just.

Parking conseillé

Parking de l'Eglise Saint-Just à Arbois

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - RUINES DE LA CHATELAINE

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les Ruines de la Chatelaine sur les communes des Planches-près-Arbois et la Chatelaine.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - ROCHE DU FEU

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Roche du Feu sur la commune de Mesnay.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie (attention certains sites sont exclus : se référer à l'article 7 pour cette dernière activité)
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPHN Cascade des Tufts des Planches-près-Arbois

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr

FR4300004 - Cascade des Tufts des Planches-près-Arbois

Espèces concernées :

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation de l'habitat naturel des communautés des sources et suintements carbonatés, habitat européen Natura 2000 d'intérêt prioritaire 7220-1, il est instauré une zone de protection d'habitat naturel.

Le périmètre de la zone de protection, comprenant la cascade elle-même et les milieux aquatiques et terrestres associés proches, représente 5 hectares sur la commune des Planches-près-Arbois.

Dans ce périmètre, est interdit :

- La pénétration des personnes et animaux domestiques dans le cours d'eau, y compris dans le bassin devant la Cascade des Tufts et dans les bassins tufeux présents en amont et à l'aval de la Cascade. Cette interdiction vaut pour toutes les prises de vues et de photographies
- Le prélèvement et la dégradation de tout élément tufeux
- Les chiens non tenus en laisse
- L'utilisation du feu

- La circulation et le stationnement de tout véhicule à moteur
- Les activités de bivouac et camping
- L'installation de tout équipement et les activités favorisant la fixation du public : buvette, restauration légère...
- Les manifestations publiques (rassemblement ou évènement ponctuel, de nature sportive, culturelle ou festive, à but lucratif ou non), quelles qu'elles soient et quelle que soit leur organisation.

Merci de respecter cet habitat sensible.

i Lieux de renseignement

Cœur du Jura Tourisme - Arbois - Poligny - Salins

Place des Salines, 39110 SALINS-LES-BAINS

Tel : 03 84 73 01 34

<https://www.coeurdujura-tourisme.com/>

